



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**PARTICIPATION 2025 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ' À LA RENCONTRE
DE NOS FERMES '**

(N°2025-199)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.115-1 et suivants et L.121-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la structure « À la rencontre de nos fermes », une participation financière de 4 000 € au titre de l'année 2025, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe, et selon les modalités reprises dans la convention et au rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2025, attribuée à l'association « À la rencontre de nos fermes », dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633C01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	4 000,00	4 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle aménagement et développement territorial

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

..... CONVENTION

Objet : participation 2025 aux actions de l'association « À la rencontre de nos fermes »

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date 16 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « À la rencontre de nos fermes » dont le siège est situé à la chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 56 avenue Roger Salengro 62223 Saint-Laurent-Blangy, représenté par monsieur **Laurent Verhaeghe**, Président de l'association.

ci-après désignée par « À la rencontre de nos fermes » ou le « bénéficiaire »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-4 ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;

Vu la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire le 17 janvier 2013 ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

Vu le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

Vu le pacte des réussites citoyennes adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 21 novembre 2022 ;

Vu le pacte des solidarités humaines adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 25 mars 2024, portant vote de la stratégie tourisme #Destination62 ;

Vu la délibération du Conseil départemental, en date 24 mars 2025, portant vote du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental, en date du 16 juin 2025 portant attribution de la participation départementale à « À la rencontre de nos fermes » d'un montant total de 4 000 € pour l'année 2025, et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu les crédits budgétaires départementaux inscrits au sous-programme C01-633C01 ;

Vu le plan d'actions 2025 présenté par l'association « À la rencontre de nos fermes » ;

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : OBJET

La présente convention définit le cadre général et les modalités essentielles du soutien apporté par le Département au bénéficiaire pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2025, d'actions en faveur du développement d'un tourisme accessible à tous.

Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 : les engagements de « À la rencontre de nos fermes »

Le bénéficiaire s'engage à :

1/ Poursuivre les actions en faveur du développement d'un tourisme pour tous :

- Accompagnement des adhérents au re-positionnement de leurs offres
- Promotion renforcée du label accueil vélo, en lien avec l'agence Pas-de-Calais Tourisme
- Sensibilisation à la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap / mise en relation avec l'APF France Handicap

2/ Développer les partenariats et valoriser le réseau :

- Renforcement de la collaboration avec les acteurs touristiques et intégration dans les réseaux favorisant un tourisme durable et inclusif
- Inscription mutuelle de l'offre adhérents dans les actions et programmes portés par le Département (ex : Escapade 62, en lien avec la direction des sports)

À la rencontre de nos fermes s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

2.2 : les engagements du Département

Pour la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article 2.1, le Département attribue au bénéficiaire, une participation en fonctionnement qui s'élève à 4 000 € dans le cadre du plan d'actions 2025.

Article 3 : LA DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, adressée par lettre recommandée six mois avant la date de l'échéance annuelle.

En cas de non-respect des engagements souscrits par les cocontractants, elle pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, dès signature de la convention. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières du Département.

S'il s'avère que le bénéficiaire n'a pas respecté le programme d'actions repris à l'article 2.1, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

La participation départementale est :

- imputée au chapitre 936, sous-chapitre 936-33 , imputation comptable 6568, du budget départemental, au sous-programme : C01-633C01 : » partenariats stratégiques – attractivité touristique » : 4 000 €.

- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte n°

Article 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, le bénéficiaire s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Article 6 : ASSURANCES

Le bénéficiaire exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. La structure s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

Article 7 : LITIGE – VOIE DE RECOURS

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties pourront convenir d'un accord amiable. À défaut de règlement du litige, pourra être porté devant le tribunal administratif de Lille. Le présent document comporte 3 pages et est établi en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Arras, le
en deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour À la rencontre de nos fermes

Le Président

Laurent VERHAEGHE

1) Aider les adhérents à repositionner leur offre pour s'adapter aux attentes des touristes

- *Accompagner les adhérents dans la mise en place et la conduite de leur activité d'hébergement à la ferme (conseil individuel ; organisation de formations ; visites de suivi des adhérents ; agréments Bienvenue à la ferme)*

Agréments : 7 nouveaux adhérents dans le Pas-de-Calais en 2024 :

4 en activités de vente de produits fermiers et 1 en double agrément produits et accueil à la ferme en hébergement.

3 en anniversaires à la ferme.

Compléments d'agréments Bienvenue à la ferme : 3 dans le Pas-de-Calais dont 2 en accueil et 1 en produits fermiers.

Formation : « Être à l'aise pour accueillir du public sur sa ferme » : le 6 décembre 2024

- *Continuer et renforcer la promotion du label accueil vélo auprès des agriculteurs. Rencontrer les services concernés du département et avoir à disposition les cartes des parcours et zonages avec le critère des 5 kilomètres pour mieux renseigner les agriculteurs sur la possibilité de solliciter le label*
En 2024 : rencontre le 20/08/2024 avec Sophie Brissaut pour échanger et proposer une réunion d'informations aux agriculteurs sur le réseau Accueil Vélo afin de faire connaître l'initiative Réunion fixée au 26/11/2024 mais annulée par manque de participants, les personnes intéressées ont été contactées directement pour un échange avec Sophie.

- *Faire connaître les outils et actions développées par le département du Pas-de-Calais et Pas de Calais Tourisme*

Les trois romans policiers pour découvrir le département ont été distribués ; les offres d'expériences à vivre ; 3 outils remis aux adhérents avec la carte touristique de Pas-de-Calais Tourisme, le guide de randonnées pédestres & cyclo et 'le meilleur du Pas-de-Calais...

- *Communiquer et sensibiliser sur l'accessibilité des fermes aux personnes porteuses de handicaps et en complément le label tourisme & handicaps*

Rencontre le 20/08/2024 avec Corinne Codron puis le 18/11/2024 avec Corinne et Isabelle Derain pour la mise en place d'un rendez-vous pro (= réunion d'informations), prévu le 29/04/2025.

- *Intégrer les réflexions du département sur le projet de l'aide aux aidants, expérimentation au sein d'une exploitation agricole alliant hébergement, accueil et visite à la ferme, ... Proposer des temps d'accueil aidants-aidés autour d'activités/visites dans les fermes ; organiser des rencontres collectives entre aidants.*

2) Faire connaître le réseau et les activités de l'association

- *Développer la collaboration avec les intercommunalités et les offices de tourisme pour relayer la communication dans les territoires (exemple avec la carte régionale Bienvenue à la ferme et les animations saisonnières relayées aux OT et organismes de tourisme + participation aux bourses aux dépliants,*

En 2024 le 09/04 à St Martin les Tatinghem.

- *Tisser des liens avec les acteurs locaux du tourisme de façon à faire connaître les activités des adhérents*
OK

- *Connaître et échanger sur les outils mis en place dans le cadre de l'application 'Escapade 62' et étudier les éventuelles possibilités de mettre en place des actions communes pour intégrer les fermes*
Prévu en 2025

- *Relayer les vidéos des adhérents du Pas de Calais (courtes vidéos présentant les activités des fermes) et les communiquer via vos réseaux (intranet, version numérique Echo 62, réseaux sociaux, Instagram...)*

- *Planifier les événements phares sur l'année, en lien avec les fiches actions pour anticiper la communication*

- *Organiser des rencontres techniques (à minima 2 fois/an) avec le Département et Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets*

le 25/10/2024 : Point visio avec Elisabeth Retaux et Jean-Marie Juts

- *Mise en lien avec 'L'Echo du Pas-de-Calais' pour la communication sur l'agriculture, les circuits courts et l'agritourisme*

Parution d'un article dans le n°243 de novembre 2024 « Un petit tour à la ferme plutôt qu'une grande leçon » avec l'interview d'une adhérente, la ferme Sainte Aldegonde à Wisques et encart explicatif sur le réseau Vacances d'enfants à la ferme et une mention de l'automne à la ferme avec Bienvenue à la ferme.

Programme d'activités 2025

Pour 2025, le partenaire s'engage à développer le programme d'actions ci-après, basé sur les champs d'action du Département et à affecter le montant de la participation départementale à ces activités, dont il produira un bilan.

1/Aider les adhérents à repositionner leur offre pour s'adapter aux attentes des touristes

- Accompagner les adhérents dans la mise en place et la conduite de leur activité d'hébergement à la ferme (conseil individuel ; organisation de formations ; visites de suivi des adhérents ; agréments Bienvenue à la ferme)
- Continuer et renforcer la promotion du label accueil vélo auprès des agriculteurs. Faire un point annuel avec les services concernés du département et avoir à disposition les cartes des parcours et zonages avec le critère des 5 kilomètres actualisées pour mieux renseigner les agriculteurs sur la possibilité de solliciter le label.
- Faire connaître les outils et actions développées par le département du Pas-de-Calais et Pas de Calais Tourisme : cartes touristiques de Pas-de-Calais Tourisme, le guide de randonnées pédestres & cyclo et 'le meilleur du Pas-de-Calais...
- Communiquer et sensibiliser sur l'accessibilité des fermes aux personnes porteuses de handicaps et en complément le label tourisme & handicaps. Mise en place d'un rendez-vous pro (= réunion d'informations), prévu le 29/04/2025.
- Intégrer les réflexions du département sur le projet de l'aide aux aidants, expérimentation au sein d'une exploitation agricole alliant hébergement, accueil et visite à la ferme, ... Proposer des temps d'accueil aidants-aidés autour d'activités/visites dans les fermes ; organiser des rencontres collectives entre aidants. Prendre contact avec les services concernés afin de voir où en est ce projet.

2/Faire connaître le réseau et les activités de l'association

- Développer la collaboration avec les intercommunalités et les offices de tourisme pour relayer la communication dans les territoires (exemple avec la carte régionale Bienvenue à la ferme et les animations saisonnières relayées aux OT et organismes de tourisme + participation aux bourses aux dépliant. En 2025, participation le 01/04 à Berck
- Tisser des liens avec les acteurs locaux du tourisme de façon à faire connaître les activités des adhérents
- Etudier les éventuelles possibilités de mettre en place des actions communes avec Escapade 62. Dans un premier temps une communication mutuelle peut être mise en place : Les agriculteurs se trouvant près d'escapades secrètes communiquent sur le dispositif et en contre partie une communication est faite sur la présence de ferme à proximité des escapades secrètes. Il est prévu d'analyser le potentiel existant sur ou à proximité des circuits « escapades secrètes » mis en place.

La chambre d'agriculture va fournir les informations SIG à escapade 62 afin de croiser les données et de mesurer les éventuelles possibilités d'actions communes.

- Relayer les vidéos des adhérents du Pas de Calais (courtes vidéos présentant les activités des fermes) et les communiquer via vos réseaux (intranet, version numérique Echo 62, réseaux sociaux, Instagram...) : A renforcer pour 2025
- Planifier les événements phares sur l'année, en lien avec les fiches actions pour anticiper la communication

En 2025, pour les opérations saisonnières de Bienvenue à la ferme

: Du 29/03 au 22/06 → Printemps à la ferme
Les 19, 20 et 21 avril → Chasses aux œufs à
Pâques Du 28/06 au 21/09 → Eté à la ferme
Du 27/09 au 30/11 → Automne à la
ferme Du 1^{er} au 31/12 → Noël à la ferme

- Organiser des rencontres techniques (à minima 2 fois/an) avec le Département et Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets
- Mise en lien avec 'L'Echo du Pas-de-Calais' pour la communication sur l'agriculture, les circuits courts et l'agritourisme : A poursuivre et à développer

Point sur les adhérents, début 2025 dans le Pas-de-Calais :

Pour [Bienvenue à la ferme](#) : 43 adhérents pour le 62 (certaines fermes proposent plusieurs activités) 29 fermes en vente de produits fermiers + 1 drive fermier collectif
5 fermes en activité 'Se restaurer' (ferme auberge, location de salle)
10 fermes en activité 'Dormir' (gîte, chambres d'hôtes, camping, accueil de camping-car)
15 fermes en activité 'Découvrir & s'amuser' (visite de fermes, anniversaires à la ferme)

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°18

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PARTICIPATION 2025 AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION ' À LA RENCONTRE DE NOS FERMES '

Dans le cadre du projet de mandat 2022-2027, le Département a souhaité reposer les bases des politiques départementales en associant les habitants, les partenaires et les agents. Trois pactes présentant les défis à relever ainsi que les ambitions du Département ont ainsi été élaborés, afin de constituer la feuille de route qui oriente les différentes actions de la collectivité. Les partenariats témoignent de la volonté du Département de mobiliser toutes les parties prenantes afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du Pas-de-Calais, de mobiliser de meilleures capacités de travail en réseau, d'expertise et d'innovation.

1. L'association « À la rencontre de nos fermes »

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association « À la rencontre de nos fermes » au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« À la rencontre de nos fermes » est une association qui rassemble et fédère les membres des différents réseaux de diversification portés par la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, à savoir : « bienvenue à la ferme », « anniversaires à la ferme », « vacances d'enfants à la ferme », « médiation animale » ainsi que tout autre agriculteur ayant une activité d'accueil ou de vente intéressé par les actions de l'association. L'association a notamment pour ambition de faire la promotion des agriculteurs par le biais d'opérations de communication. Elle a également un rôle de coordinateur pour développer des actions structurantes en lien avec les territoires (circuits courts, drives fermiers...). L'association « À la rencontre de nos fermes » compte actuellement 230 adhérents au niveau des Hauts-de-France, dont 43 dans le Pas-de-Calais.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

L'association porte des actions diversifiées s'inscrivant dans les orientations

du Département en matière de tourisme, d'accueil social et solidaire et d'agriculture. En cohérence avec le Pacte des solidarités territoriales le partenaire s'engage au travers de l'ambition du soutien au tourisme comme levier d'attractivité des territoires, avec l'objectif de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité.

Par le biais du réseau « Vacances d'enfants à la ferme », l'association poursuit un travail autour du développement de l'accueil social et solidaire bénéficiant aux enfants issus de l'aide sociale à l'enfance ou aux personnes âgées ou adultes en situation de handicap.

3. Sollicitation 2025

L'association souhaite poursuivre et consolider son plan d'action pour :

- aider les adhérents à repositionner leur offre pour s'adapter aux attentes des touristes ;
- faire connaître le réseau et les activités de l'association.

Pour ce faire, le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe et à affecter le montant de la participation au financement de ces activités.

Le bilan joint en annexe reprend l'activité du réseau sur l'année écoulée et notamment pour le territoire départemental :

- la délivrance d'agrément pour 7 nouveaux adhérents dans le Pas-de-Calais (4 en activité de vente de produits fermiers, 1 en double agrément produits et accueil à la ferme en hébergement et 3 en anniversaires à la ferme) ;
- la communication et la sensibilisation sur l'accessibilité des fermes aux personnes porteuses de handicap en lien avec le label Tourisme & Handicap : rencontre organisée à l'intention des adhérents en partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF) et Pas-de-Calais Tourisme ;
- la mise en œuvre d'une communication grand public qui vise à renforcer la visibilité des fermes adhérentes par des formations sur le volet de l'agrotourisme : création de site internet, marketing de l'offre, aménagements intérieur/extérieur, accueil en langue étrangère...

Compte tenu du bilan des actions 2024 et des projets de l'association, la participation pour l'année 2025 serait de 4 000 €.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à la structure « À la rencontre de nos fermes », la participation financière de 4 000 € au titre de l'année 2025, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe et selon les modalités reprises dans la convention et au présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention annuelle fixant les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2025, attribuée à l'association « À la rencontre de nos fermes » dans les termes du projet joint en annexe.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633C01	6568/93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY